

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026

Le maire ouvre la séance à 19H45.

Richard Ahsbahs est désigné secrétaire de séance.

Élodie Maury, secrétaire de mairie, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance.

Présents : Henri-Claude Buvat, Isabelle Médard, Raphaël Echegut, Vincent Reymond, Yvonne Van de Velde, Paul Petoton, Richard Ahsbahs, Évelyne Méseguer, Coralie Robin, Paul Porte, Anne Schiller.

Excusés : Néant

Pouvoirs : Néant

1. Approbation du précédent procès-verbal

L'assemblée doit approuver le procès-verbal de la précédente réunion, qui était joint à la convocation.

Le maire et la secrétaire de séance de cette réunion, Isabelle Médard, signent le procès-verbal.

Votants	11
Pour	10
Contre	0
S'abstiennent	1

Le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2026 est approuvé à la majorité.

2. Décision modificative au budget 2026

M. Paul PETOTON prend la parole pour expliquer les raisons de la mise en place de cette décision modificative. Il s'agit d'inscrire en section de financement le remboursement d'une dette, et d'inscrire une recette en face pour respecter l'équilibre budgétaire.

En investissement, la décision modificative prévoit l'inscription de 31 000 euros qui avaient été oubliés au moment de la construction du budget primitif, et qui correspondent au remboursement des réserves incendie de la commune.

Initialement, ce budget prévoyait la somme de 20 000 euros destinée à des frais d'étude pour le système de chauffage de la salle polyvalente. Ce projet n'étant pas prioritaire, cette somme sera reprise et imputée à l'investissement pour couvrir une partie des 31 000 euros.

Pour couvrir la somme restante (11 000 euros), il a été convenu avec Mme STROBEL du Service de gestion comptable de négocier un emprunt auprès du Crédit Agricole, afin d'éviter d'impacter trop fortement le fonds de roulement de la trésorerie.

Cette somme serait remboursée en deux fois, en 2027 et 2028, ce qui ne devrait pas poser de problème étant donné que des recettes de vente de bois sont attendues l'année prochaine.

La décision modificative prévoit également de supprimer du budget des recettes initialement prévues qui ne seront pas perçues : en effet, le terrain concerné a été vendu, la commune ne perçoit donc plus les sommes liées à l'occupation de cette parcelle.

Enfin, 9 000 euros seraient transférés de la section d'investissement à la section de fonctionnement, pour rétablir l'équilibre budgétaire.

Après ces explications, le Conseil est appelé au vote.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

3. Validation d'une proposition de prêt accordé à la collectivité

À la suite de la décision modificative précédemment soumise au Conseil, M. Paul PETOTON présente la proposition de prêt qui nous a été adressée par M. Lionel LEDET, notre conseiller au Crédit Agricole.

Le Conseil est appelé au vote.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

Cette proposition de prêt est approuvée à l'unanimité, elle sera transmise à M. LEDET.

4. Élection d'un titulaire et d'un suppléant à la CLECT (commission du conseil communautaire)

En amont du prochain conseil communautaire qui se tiendra le jeudi 24 septembre, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) va se réunir.

Chaque commune doit élire un représentant titulaire et un suppléant, parmi ses conseillers municipaux.

Le rôle de la CLECT : procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). La CLECT ne définit pas les attributions de compensation, cette tâche revient aux exécutifs locaux, mais elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté, en apportant transparence et neutralité des données financières.

Le Conseil doit élire 1 titulaire et 1 suppléant.

Candidatures titulaires : Raphaël ECHEGUT

Candidatures suppléant·e·s : Isabelle MÉDARD

Le Conseil procède au vote.

Pour l'élection du titulaire : 11 voix pour Raphaël ECHEGUT

Pour l'élection du suppléant : 11 voix pour Isabelle MÉDARD

Raphaël ECHEGUT et Isabelle MÉDARD sont élus à l'unanimité.

Cette décision sera transmise au Conseil communautaire.

5. Fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort

Afin d'améliorer le service aux collectivités locales, et notamment pour répondre aux attentes en matière de fiabilisation des bases fiscales, la DGFIP propose dès 2026 la mise en place d'un traitement automatisé corrigeant les évaluations foncières des locaux d'habitation pour lesquels il manque des éléments de confort (eau, électricité, WC...) jugés aujourd'hui essentiels.

Ce traitement se traduira par une augmentation de la surface des locaux visés, par ajout des éléments de confort traduits en m², et donc de la valeur locative, corrigeant ainsi à la hausse la cotisation de taxe foncière de l'usager.

Ce traitement sera effectué sans demande de nouvelle déclaration au propriétaire, et sur volontariat des collectivités locales.

Il sera lancé pour la première fois en 2026 pour la fiabilisation des bases 2027 pour les collectivités ayant donné leur accord avant septembre 2026 au plus tard.

Un accompagnement des communes sera proposé par la DDFIP03.

Les contribuables concernés seront informés de la modification de la base d'imposition de leur logement avant l'avis de taxe foncière 2027, pour leur permettre d'effectuer des observations si besoin.

Le conseil est appelé au vote.

Votants	11
Pour	0
Contre	11
S'abstiennent	0

À l'unanimité, le Conseil vote contre ce traitement automatisé.

6. Demande d'installation d'un piézomètre en forêt communale

Fin juillet, M. Benjamin MAGOT, représentant Imerys, a fait la demande via l'ONF d'installer un piézomètre en bordure de la forêt communale de Nades. M. Franck SAIGNE de l'ONF a émis un avis favorable et a ensuite requis l'avis du Conseil municipal.

Si le Conseil l'accepte, une convention d'occupation sera mise en place afin de régulariser la pose des trois piézomètres, dont deux déjà existants.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

À l'unanimité, le Conseil approuve la demande d'installation d'un troisième piézomètre, et la mise en place d'une convention d'occupation.

7. Participation au fonds de solidarité logement au titre de l'année 2026

Le Conseil départemental a sollicité la commune pour participer au financement du fonds de solidarité logement.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette contribution.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

À l'unanimité, le Conseil approuve cette contribution de la commune.
Cette décision sera transmise au Conseil départemental.

8. Convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire du CDG03

Le Conseil doit délibérer concernant cette convention.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

À l'unanimité, le Conseil approuve cette adhésion.
La délibération correspondante sera transmise au CDG03.

9. Mise à jour des conditions d'utilisation des salles polyvalentes

Mme Isabelle MÉDARD, première adjointe, explique au Conseil les modifications apportées au dossier de location ainsi qu'au règlement intérieur des salles polyvalentes.

La mise en place d'une régie municipale n'étant plus d'actualité, la Commune n'est plus en mesure d'accepter les règlements par chèque ou en numéraire à son intention. De fait, les utilisateurs de la salle devront désormais régler directement après réception d'un avis des sommes à payer, émis par le Service de gestion comptable.

Par ailleurs, la commune ne pouvant pas conserver de chèques, les cautions existantes sont supprimées : les utilisateurs seront facturés en cas de dommages constatés lors de l'état des lieux sortant.

Enfin, la capacité d'accueil des salles a été revue à la baisse, afin de garantir la sécurité et le confort de tous les utilisateurs.

Le Conseil est appelé à voter pour l'ensemble de ces mesures.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

À l'unanimité, le Conseil approuve ces nouvelles conditions d'utilisation.

10. Assujettissement à la TVA des activités de location des salles communales

Le Conseil est amené à délibérer concernant la franchise en base de TVA pour la location des salles communales.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

À l'unanimité, le Conseil se prononce en faveur de la franchise en base de TVA concernant la location des salles communales.

11. Examen des différents devis concernant le broyage des haies communales

À la suite de l'augmentation des tarifs de l'entreprise qui s'occupe de broyer les haies communales, plusieurs autres devis ont été demandés et sont présentés au conseil.

Il est souligné que l'augmentation des tarifs de l'entreprise se justifie pleinement par l'augmentation du prix du carburant et des coûts d'entretien du matériel.

Par ailleurs, l'un des devis présentés propose un tarif horaire inférieur, mais hors coût de carburant, ce qui laisse à penser qu'il pourrait finalement être équivalent à l'augmentation mise en place par le prestataire actuel.

Compte tenu de la grande qualité du travail de cette entreprise, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter l'augmentation de tarif horaire, et de ne pas changer de prestataire.

12. Adhésion à la SPA de Brugheas et devenir des chats errants sur la commune

Sur demande d'une administrée, la commune s'est renseignée concernant la prise en charge des chats errants et leur stérilisation. Le service de fourrière communautaire de Vichy Communauté est accessible aux communes extérieures à la communauté de communes, sur adhésion. Cependant, pour les campagnes de stérilisation, il faut s'adresser directement à la SPA de Brugheas, qui propose un dispositif Chats libres.

Dans son courrier, l'administrée précédemment citée nous informe également que la Fondation 30 Millions d'amis propose une convention similaire, en partenariat avec l'association Animaux dans la ville de Vichy. Il est proposé de prendre attache avec la Fondation 30 Millions d'amis afin d'en savoir plus sur le dispositif.

Le Conseil est appelé à voter.

Votants	11
Pour	10
Contre	0
S'abstiennent	1

Le Conseil décide à la majorité de se mettre en relation avec la Fondation 30 Millions d'amis.

13. Contravention concernant le véhicule communal

Une contravention a été reçue en mai 2026 à la mairie, concernant un excès de vitesse constaté en mars. Elle a été réglée par l'agent communal qui conduisait le véhicule de la commune.

Une nouvelle contravention nous a été adressée en août, concernant une non-dénonciation de conducteur. En effet, la commune aurait dû faire une contestation pour désigner le conducteur qui aurait ensuite reçu la contravention à son nom.

Le Maire informe le Conseil que cette seconde verbalisation a fait l'objet d'une contestation, qui est en cours d'examen par le tribunal de police.

Les adjoints signalent à M. le Maire qu'il aurait été préférable de les informer de cette contravention au moment de sa réception, et soulignent des difficultés récurrentes de communication qui entraînent des conséquences sur le travail d'équipe mené par le Conseil municipal.

À la suite de cette altercation, M. Raphaël ECHEGUT et Mme MÉDARD décident de quitter la réunion, et sont rapidement suivis par d'autres conseillers municipaux.

Compte tenu du nombre insuffisant de conseillers présents, le Maire prononce la levée de séance à 20 h 50.

Les points restants à l'ordre du jour seront étudiés lors d'une séance ultérieure.